

ÉTAPE 1

ÉTAPE 2

ÉTAPE 3

ÉTAPE 4

3 mai

19 mai

9 juin

30 juin

Couvre-feu maintenu à 19h, réouverture des collèges et lycées, fin des limites de circulation

Couvre-feu à 21h, réouvertures avec une capacité limitée

si la situation épidémique départementale le permet Couvre-feu à 23h, réouvertures supplémentaires

si la situation épidémique départementale le permet Fin du couvre-feu et réouvertures complètes

si la situation épidémique départementale le permet



3 mai

ÉTAPE 1

- → Couvre-feu maintenu
- → Télétravail maintenu
- Statu quo sur les commerces
- Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4^e et 3^e
- Réouverture des lycées en demi-jauge

- → Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
- → Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux



19 mai

- → Couvre-feu décalé à 21h
- → Télétravail maintenu
- → Réouverture* des commerces
- → Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- → Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR

ÉTAPE 2

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- → Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs

 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- → Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- → Rassemblements de plus de 10 personnes interdits



9 juin

- → Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- → Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- → Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissement sportifs (pass sanitaire)

ÉTAPE 3

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- → Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- → Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- → Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire



30 juin

- → Fin du couvre-feu
- → Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

ÉTAPE 4

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- → Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- → Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées